

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

LA COMBEQ LANCE LA PROGRAMMATION DE SES FORMATIONS 2021!

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 30 novembre 2020 – La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) profite de la mise en ligne de son nouveau site Web pour lancer la programmation de ses formations 2021! Ainsi, en visitant le COMBEQ.QC.CA, les membres et les citoyens découvriront une multitude de formations reconnues, pertinentes et adaptées aux divers secteurs d'activité entourant la délivrance de permis, l'inspection et l'urbanisme.

Présentées en partenariat avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les formations du programme d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) sont offertes à un tarif réduit pour les membres de la COMBEQ. Toutefois, ces séances virtuelles ou en présentiel s'adressent également à toute personne désirant être l'affût des meilleures pratiques entourant la profession.

Quelques places encore disponibles en 2020!

Une vingtaine de nouveaux règlements au sujet de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E.) entreront en vigueur le 1er janvier 2021. De plus, le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) comprend 370 dispositions et son application exige de tenir compte de plusieurs autres règlements, également applicables. Pour s'y retrouver, une formation est offerte à plusieurs dates en 2020 et 2021.

Par ailleurs, une récente mouture de la *Loi sur les ingénieurs* a été adoptée le 24 septembre dernier. Elle contient plusieurs nouveaux éléments ayant des impacts sur le travail des officiers municipaux ainsi que des incidences importantes pour les municipalités. Un webinaire gratuit d'une durée de 90 minutes aura lieu le 9 décembre à 14 h. Une inscription est requise.

Tous les détails au www.combeq.qc.ca.

À propos de la COMBEQ

La COMBEQ est un organisme à but non lucratif qui contribue activement au développement professionnel de 1300 officiers municipaux en bâtiment et en environnement de partout au Québec par l'entremise de formations reconnues et de services exclusifs. Les municipalités sont donc à même d'élaborer des plans et des règlements d'urbanisme, de favoriser l'aménagement et le développement de leur territoire qui tiennent compte de l'évolution des lois et des règlements en plus d'offrir un accompagnement éclairant et conforme aux demandes de projets dans leur milieu.

- 30 -

Source: Geneviève Gosselin

Coordonnatrice aux communications et aux événements

450 348-7178

ggosselin@combeq.qc.ca www.combeq.qc.ca